Menu du mois de Mars 2018





TOUS NOS MENUS SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET www.barres-coiron.fr

	Lundi	Mardi 🐧	Jeudi 💃	Vendredi
Semaine du 05 au 09	Carottes râpées vinaigrette Macaronis de la mer Fromage blanc/confiture	Rôti de dinde au jus Courgettes en gratin Fromage à la coupe	MENU NOUVEL AN CHINOIS	Roulade de volaille aux olives Œufs durs sauce Mornay Epinards
mars		Fruit de saison	Salada varta	Flan nappé caramel
Semaine du	Blanc de volaille à la dijonnaise Gratin de Butternut	Sauté de veau façon marengo 💥 Tortis tricolores	Rôti de porc sauce chorizo	Boule d'agneau au curry Semoule AB
12 au 16 mars	Fromage à la coupe Yaourt aromatisé	Petit suisse Fruit de saison	Brocolis sautés Donuts sucré	Fromage aux herbes Crumble aux pommes
Semaine du	Chausson de volaille bolognaise Petits pois à l'étuvée	Salade piémontaise Rôti de lapin	Baguette flammekueche Haricots verts	Samoussas aux légumes Salade de PDT
19 au 23 mars	Fromage à la coupe Fruit de saison	Ratatouille Petits suisses	Fromage à la coupe Glace sorbet	Fromage à la coupe Yaourt aromatisé
Semaine du 26 au 30 mars	Haché de veau au jus Lentilles aux lardons Fromage à la coupe Fruit de saison	Betteraves / Maïs vinaigrette Chipolatas Purée de PDT Yaourt nature sucré	Salade verte Lasagnes de poissons Fromage à la coupe Compote	Jambon sauce suprême Chou-fleur Fromage à la coupe Fondant chocolat







Produit issu de l'agriculture biologique

Viande de bœuf française

Viande de porc française

Toutes les vinaigrettes sont faites maison

Produits issus des producteurs locaux



Les viandes labellisées et de proximité sont privilégiées.

Les légumes et les produits laitiers « Bio » et « locaux » sont privilégiés. Conformément à la réglementation, l'origine des viandes de Bœuf est transmise dans les restaurants scolaires.



LEGUMES ET FRUITS CRUS
LEGUMES ET FRUITS CUITS

VIANDES-POISSONS-ŒUFS

FECULENTS
PRODUITS LAITIERS
PRODUITS SUCRES

PRODUITS GRAS

Conformément au règlement CE n°1169/2011 (INCO), les plats sont susceptibles de contenir les allergènes énumérés ci-après : Arachide, crustacés, fruits à coque, lait, mollusques, œufs, poison, soja, sésame, lupin, céleri, moutarde, anhydride et sulfureux et sulfites. Tout enfant souffrant d'allergie doit déclarer son PAI au service restauration collective de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.